

Técou, le 7 mai 2024

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 13 MAI 2024 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation de procès-verbaux

1°) DELIBERATIONS

- 01- Mandat spécial pour la participation d'un élu communautaire aux journées AGIR Mobilité « Objectif transfert modal » du 18 au 20 juin 2024 à Montpellier
- 02- Autorisation de signature des accords-cadres - Achat à la pompe de carburants et ADBLUE par cartes accréditives et approvisionnement en GNR à la suite d'un appel d'offres ouvert
- 03- Autorisation de signature du marché - Mission de suivi-animation pour l'OPAH communautaire et pour l'OPAH Renouvellement Urbain à la suite d'un appel d'offres ouvert
- 04- Autorisation de signature des marchés - Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle communautaire à la suite d'un appel d'offres ouvert
- 05- Constitution du groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement
- 06- Modification du tableau des effectifs
- 07- Collecte des déchets ménagers et assimilés - Mise à jour du Règlement de collecte des déchets assimilés

- 08- Approbation du règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
- 09- Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Lagrave
- 10- Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Vergnades sur la commune de Parisot
- 11- Approbation des compléments au Règlement de fonds de concours pour l'accompagnement des projets d'investissement communaux 2019-2026
- 12- Tarification des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration collective des enfants en familles d'accueil et des familles demandeuses d'asile

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération

Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 13 mai 2024 - 12h00.